



## **CHARTRE DE VALEURS DES PARTENAIRES DECLIC SPIRIT**

Les professionnels signataires de la charte ont la volonté de créer un lien de confiance mutuelle basée sur le respect du travail de l'autre. Leur finalité commune est de concourir à améliorer la qualité de l'accompagnement de la personne par le respect de la complémentarité de leurs approches et la mutualisation de leurs compétences.

Notre métier et notre engagement sont de :

1. Partager notre passion à construire un modèle où chacun, par sa richesse et son évolution, contribue à la richesse et à l'évolution des autres, un modèle de personnes respectueuses des qualités et des opinions de chacun, unies et néanmoins indépendantes les unes des autres, enthousiastes et responsables, un modèle dans lequel chacun peut envisager sereinement son avenir.
2. Le respect de la dignité de chaque personne et l'éthique dans les pratiques et les relations individuelles, collectives et commerciales sont des enjeux essentiels que Décllic Spirit et ses partenaires s'engagent à honorer, en plaçant le respect des droits et libertés fondamentales au cœur de leurs priorités.
3. Aider nos clients à reconnaître le meilleur en eux, leur faire découvrir leur importance, leur potentiel de force et de richesse et, avec simplicité et sagesse, les inciter à s'épanouir et prendre du plaisir à réussir.
4. Faire preuve d'un comportement loyal à l'égard de l'ensemble des acteurs : Décllic Spirit, clients, consultants, sociétés mandantes... et être respectueux de la réglementation dans l'exercice de ses accompagnements.
5. Apporter au client intérêt et attention, le découvrir, adapter avec justesse notre conseil à ses besoins réels en faisant preuve de discernement l'aider à prendre ses décisions.
6. Favoriser en permanence des relations humaines basées sur la confiance et le respect, apprécier et partager les plaisirs simples de la vie, personnaliser nos relations et échanger.
7. Mettre à jour régulièrement ses connaissances et ses compétences via la formation professionnelle continue, l'autoformation, la participation à des réunions, séminaires, séances de supervision ou d'analyse de la pratique ou encore la lecture d'articles ou d'ouvrages à visée professionnelle.
8. Adhérer à l'ensemble des valeurs de cette Charte et les promouvoir en toutes circonstances.

*Annexe : Nous sommes conscients de notre liberté de pouvoir arrêter un partenariat sans avoir à en justifier la raison. Cependant, cette décision ne devra pas pénaliser les actions entreprises. Dans ce cas précis, le partenaire s'engage à mener à son terme les actions déjà engagées.*